

Recherche de donneur pour un patient suisse – Regulatory issues

1. Généralités

Le présent document énonce les exigences à satisfaire pour lancer une recherche de donneur non apparenté, une donneuse non apparentée pour un patient, une patiente de Suisse.

2. Recherche

2.1. Aspects généraux

La transplantation de cellules souches hématopoïétiques de donneurs non apparentés, de donneuses non apparentées est permise si l'indication figure dans la liste des indications, voir [POL_010](#).

2.2. Début de la recherche

2.2.1. Sans demande

Pour les patients et patientes ci-après dont le diagnostic est défini par un «oui» dans la liste des indications (voir [POL_010](#)), la recherche peut être lancée immédiatement :

- Patients et patientes de moins de 65 ans
- Patients et patientes âgés entre 65 et 74 ans sans comorbidité ou en présence d'une seule comorbidité

2.2.2. Avec demande

Dans les cas suivants, il est impératif de soumettre une demande à la commission transplantation allogénique (KAT) :

- Âge du patient, de la patiente entre 65 et 74 ans si le patient, la patiente présente deux comorbidités ou plus
- Âge du patient, de la patiente entre 75 ans et 79 ans
- Âge du patient, de la patiente ≥ 80 ans pour lesquels la demande doit répondre aux critères suivants :
 - Une consultation a eu lieu au centre de transplantation
 - La demande doit contenir le résultat ou la synthèse d'une évaluation gériatrique
 - Le patient, la patiente est compensé(e) sur le plan cardiopulmonaire ; en cas d'affection cardiovasculaire (Arrhythmia, Cardiac ou Heart Valve Disease >0 dans le score de Sorror), il faut joindre le résultat d'une évaluation cardiologique
- Lors d'indications D et NR (pour NR, il faut obtenir au préalable l'accord de la commission d'éthique), voir [POL_010](#)

Les informations qui suivent doivent être soumises à la KAT à l'aide du formulaire [1477_FOR](#) pour permettre une évaluation fondée de la demande:

- a) Âge du patient, de la patiente
- b) Diagnostic, déroulement de la maladie de base
- c) Facteurs de risque
- d) Comorbidités (**HCT-CL Score** selon Sorror *)

** On utilise ici le score HCT-Cl et non le HCT-Cl/age, car ce dernier tient compte de la limite d'âge de 40 ans alors que la limite pour une demande à la KAT atteint de toute façon 65 ans.*

Il est possible à tout moment de déposer une demande à la KAT afin d'obtenir un second avis.

2.2.3. Selon décision de l'équipe de médecins SBSC quant à la nécessité d'une demande

Situations dans lesquelles l'équipe de médecins SBSC décide si une demande est nécessaire ou non :

- Nouveau lancement d'une recherche formelle moins de six mois après l'arrêt de la recherche initiale



- Recherche parallèle de donneurs et donneuses non apparentés et de CBU : Dans des situations d'exception le transplantateur ou la transplanteuse peut présenter une demande écrite à l'équipe de médecins SBSC, afin de lancer simultanément une recherche de CBU et de donneur non apparenté, de donneuse non apparentée. L'équipe de médecins SBSC peut décider seule d'accepter cette demande ou peut solliciter la KAT.